

SECTION 1 ANALYSE ET PORTRAIT DE LA SITUATION

Nom de l'école :	Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC)
Nom de la direction :	Michel Couture
Année scolaire :	2023-2024

Approbation du C.G. :	Ce plan de lutte a été approuvé par le Comité de gestion de l'école, le 15 février 2024	
Membres du comité Plan de lutte de notre école :	<p>Véronique Bradley, directrice adjointe S'assure de coordonner le comité et de piloter le PAV dont en CPE</p> <p>Michel Couture, directeur S'assure de l'application du plan de lutte et de la reddition de comptes aux membres du personnel et au comité de gestion de l'école.</p> <p>TES, Jeannot Létourneau Met en application le plan de lutte (et le protocole), fait les suivis des cas d'intimidation avec les personnes concernées (direction, enseignants, élèves) en respectant les étapes du protocole du plan d'intervention.</p>	

Mandat du comité Plan de lutte pour 2023-2024:	Les objectifs annuels sont :	Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à jour du document avec les pratiques actuelles; 2. Transmettre la documentation au personnel de l'école et aux membres du Comité de gestion; 3. Réactiver notre code de déontologie; 4. Faire l'analyse de risque de la violence pour le personnel; 5. Informer le personnel sur le Référentiel des mesures préventives pour la gestion du risque de violence. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Libération de temps pour le technicien en éducation spécialisé du Centre; 2. Rencontre avec la direction ou un professionnel ressource du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSDPS), en coco (toutes les directions et tous les CP afin de promouvoir le PAV à différents niveaux (embauches, insertion, accueil des élèves, pédagogiques, etc.); 3. Promotion lors d'un atelier sur notre projet d'équipe sur le climat; 4. Mettre en œuvre le plan des actions préventives; 5. Rencontre personnalisée avec la direction du centre dans les deux premières semaines suivants l'embauche.

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET STRATÉGIE LOCALE D'INTERVENTION

Le plan de lutte du Centre de formation en transport de Charlesbourg (CFTC) s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du *Plan d'engagement vers la réussite 2023-27* plus précisément à l'atteinte du *Bien-être des élèves et du personnel*.

DESCRIPTION DE L'ÉCOLE

Le CFTC est un centre de formation professionnelle qui accueille plus de 1200 élèves par année, soit 40% dans ses locaux à Québec et 60% dans les ports d'attache. Il a comme principal objectif de favoriser, par ses activités de formation initiale et de formation continue, l'acquisition de compétences professionnelles par les travailleurs et travailleuses de l'industrie du transport.

L'équipe mobilisée dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation est composée des enseignants, des conseillers pédagogiques, un technicien en éducation spécialisée, les directions adjointes, les membres du personnel d'encadrement, le personnel de soutien et le directeur.

ANALYSE DE LA SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autoportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants:

La violence chez les élèves se manifeste principalement de façon verbale ; insultes, humiliations, surnoms, avances d'ordre sexuel et tenue de propos discriminants selon l'ethnie ou le genre.

La violence chez les élèves se manifeste parfois de façon physique; coups sur un objet.

Au courant de l'année 2022-23, nous rapportons 4 incidents en matière de violence ou d'intimidation. Dans chaque cas, un plan d'action et d'engagements a été fait avec les élèves concernés.

APRÈS ANALYSE, VOICI LES FORCES ET LES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉES AU SUJET DE NOTRE CENTRE

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none">– Climat de l'école en belle progression;– Très peu d'acte de violence;– Les cas de violence sont bien documentés ce qui nous rend crédible auprès du protecteur de l'élève le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none">– Règles de fonctionnement méconnues;– Code de déontologie en perte de valorisation;– Piloter les mesures préventives annuellement (nouvelle modalité);– Participation des membres de la direction peu exploitée lors des débuts de projet;– Cohérence dans l'application des règles de fonctionnement;– Débuter la prise de notes plus tôt dans Toscanet

APRÈS ANALYSE, VOICI LES PRIORITÉS RETENUES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

1. Créer un *FocusGroup* au sein de l'équipe école afin de déterminer les moyens à privilégier afin de favoriser l'adhésion de l'équipe en regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
2. Offrir aux enseignants une formation afin d'inciter des pratiques bienveillantes en matière de prévention et d'action contre l'intimidation et la violence;
3. Impliquer le technicien en éducation spécialisée de l'école dans l'implantation et le suivi du plan de lutte pour contre l'intimidation et la violence.

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence tient compte des valeurs présentées dans le projet éducatif de notre centre et permet aux élèves de vivre ces valeurs prônées dans un environnement stimulant et sécuritaire ;

- Collaboration
- Respect
- Engagement
- Professionnalisme

SECTION 2 ACTIONS

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
1.1 MESURES DE PREVENTION				
Présentation des règles de vie et la nouvelle politique contre l'intimidation et la violence lors de la compétence 1.	Enseignants	élèves	Juin 2024	Les règles de vie sont déjà présentées aux élèves lors de la compétence 1. Des ajouts seront faits en lien avec le PAV. Création d'une boîte courriel pour la dénonciation: cftc.jedenonce@cssps.gouv.qc.ca
Formation des enseignants sur la prévention et l'intervention en contexte de violence et de l'anxiété.	TES	Enseignants	Juin 2024	
Rendre accessibles les ressources d'aide et de dénonciation en contexte de violence.	Direction adjointe	Véronique Bradley	Juin 2024	
Présence d'un TES qui travaille en lien direct avec les élèves (35h/sem.)	Direction adjointe		Automne 2023/réalisé	
Formation des enseignants sur la gestion de classe	Direction	Services éducatifs	Automne 2023/réalisé	

2.2 MESURES VISANT A FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS

Le Centre de formation en transport de Charlesbourg laisse une place active aux parents dans leur rôle de partenaire à tous les niveaux dans la mesure où l'élève est mineur.

2.3 MODALITES POUR SIGNALER OU PORTER PLAINTÉ DE FAÇON CONFIDENTIELLE

Possibilité de dénoncer une situation d'intimidation ou de violence lors d'une rencontre confidentielle avec un membre de la direction, le TES ou via l'adresse courriel cftc.jedenonce@cssps.gouv.qc.ca

Les documents relatifs aux dénonciations sont consignés au dossier de l'élève qui se trouve dans un classeur barré au secrétariat.

2.4 ACTIONS A PRENDRE LORSQUE QUELQU'UN EST TEMOIN D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

- Rencontrer un membre de la direction ou le TES.
- Le document *Démarche pour l'évaluation de la situation, les actions à poser et s'assurer du suivi pour la personne responsable d'intervenir à la suite d'un acte de violence et d'intimidation* est complété par le membre de la direction ou le TES.

2.5 MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES A UNE PERSONNE VICTIME, UN TEMOIN OU L'AUTEUR D'UN TEL ACTE

- Agir rapidement.
- Vérifier l'exactitude des informations. Rencontres et soutien par le TES avec les élèves impliqués.
- Communiquer avec les parents et les impliquer dans la démarche (si l'élève est mineur).

2.6 SUIVI DONNÉ AUX PLAINTES

Faire le suivi les jours et les semaines suivantes pour s'assurer que les gestes ont cessé et ce, même si tout semble bien aller.

SECTION 3 SANCTIONS

- Rapport d'engagement – plan d'action
- Travail personnel de recherche
- Suspension du programme
- Tout autre moyen bienveillant de correction du comportement ayant fait l'objet d'une évaluation professionnelle

SECTION 4 RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

Actions

Échéancier

Remarques

La direction de l'école s'engage à :

- | | | |
|---|---------------|--|
| 1. Diffuser le plan de lutte de son école auprès des membres du comité de gestion et de tout le personnel de l'école. | Déc 2023 | |
| 2. Assurer de la mise en œuvre du plan de lutte. | Déc 2023 | |
| 3. Effectuer les suivis qui s'imposent dans l'application du plan de lutte. | En tout temps | |
| 4. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins (s'il y a lieu et en informer leurs parents) | En tout temps | |
| 5. Informer la Direction générale de tout signalement ou plainte concernant un acte d'intimidation. | En tout temps | |
| 6. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur. | En tout temps | |

Signature de la direction : _____

Date : _____

Présentation au CPE le : 3 novembre 2023

Dépôt à l'équipe-école le : 26 janvier 2024

Présentation au Comité de gestion : 15 février 2024